



Communiqué de presse

Pour publication immédiate

Les États-Unis imposent des tarifs sur l'aluminium canadien

Effets négatifs anticipés sur la chaîne de valeur nord-américaine

Montréal, le 31 mai 2018 – L'administration américaine a annoncé aujourd'hui que l'exemption du Canada du tarif de 10 % sur l'aluminium a été levée. Par conséquent, à compter du 1^{er} juin 2018, les produits d'aluminium canadiens exportés aux États-Unis seront assujettis à un tarif de 10 %.

« Cette décision de l'administration américaine aura des effets négatifs sur la chaîne de valeur intégrée de l'aluminium en Amérique du Nord. Les consommateurs et les entreprises qui approvisionnent les consommateurs américains souffriront lorsque les prix augmenteront en raison de ces tarifs, ce qui nuira à la compétitivité de toute l'industrie nord-américaine de l'aluminium. Les États-Unis devraient se concentrer sur le véritable problème, soit la surcapacité de la Chine », a déclaré Jean Simard, président et chef de la direction de l'AAC.

Un tarif de 10 % appliqué aux 5,6 milliards de dollars américains d'exportations canadiennes d'aluminium primaire vers les États-Unis ferait augmenter de plus de 500 millions de dollars les coûts de l'industrie américaine de la transformation. Selon HARBOR Aluminum, un analyste indépendant de l'industrie, un tarif global de 10% pourrait impacter négativement entre 45 000 et 90 000 emplois directs dans le secteur manufacturier. On estime que chaque nouvel emploi créé coûterait 12,5 millions de dollars à l'économie américaine.

« Le Canada est un allié historique et fiable qui a fourni à l'industrie de la défense américaine un approvisionnement en aluminium fiable depuis la Deuxième Guerre mondiale. Récemment, les États-Unis et le Canada ont fait face à des menaces communes à la compétitivité nord-américaine, telles que le transbordement illégal et les préoccupations au sujet de la surcapacité. Le Canada a récemment mis en place des mesures réglementaires et frontalières rigoureuses visant à prévenir le contournement et le transbordement », a ajouté Jean Simard.

Depuis mars 2018, le Canada a apporté des changements réglementaires qui amélioreront la capacité de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) d'identifier et d'arrêter les entreprises qui tentent d'éviter les tarifs, ce qui donnera plus de souplesse à l'ASFC pour déterminer si les prix du marché intérieur sont fiables dans le calcul des droits antidumping. De plus, les syndicats auront maintenant la possibilité de participer aux procédures de recours commercial et le financement de l'ASFC a été augmenté. Enfin, le régime canadien de marquage des produits d'aluminium sera aligné sur celui des États-Unis.

Association
de l'aluminium
du Canada



L'AAC demeure convaincue que le Canada est un partenaire essentiel pour les États-Unis en fournissant l'aluminium indispensable aux fabricants des États-Unis. L'AAC s'engage à travailler avec ses clients en Amérique du Nord pour assurer un approvisionnement fiable en aluminium et atténuer les conséquences des taxes commerciales imposées par les États-Unis. L'administration américaine devrait reconsidérer ses actions et accorder au Canada une exemption permanente et travailler à des efforts pour remédier à la surcapacité. L'AAC continuera de travailler à cette fin avec ses homologues européens et américains, ainsi qu'avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.



Sommet de l'aluminium de Montréal

Imposer des tarifs douaniers aux pays qui respectent les règles du marché n'aidera pas à éradiquer les problèmes structurels auxquels est confrontée l'industrie mondiale de l'aluminium. Dans cette perspective, l'AAC, avec ses homologues américains, européens et japonais, organise un Sommet de l'aluminium à Montréal les 3 et 4 juin 2018 pour définir un plan d'action sur la surcapacité et les mécanismes de distorsion du marché. Cette initiative de politique gouvernementale est appuyée par les gouvernements du Canada et du Québec. « Ce n'est que grâce au dialogue et à la coopération internationale, à travers le G20 et l'OCDE, que l'équilibre dans l'industrie de l'aluminium sera rétabli », a déclaré Jean Simard.

À propos de l'Association de l'aluminium du Canada (www.aluminium.ca/fr)

L'Association de l'aluminium du Canada (AAC) est un organisme sans but lucratif qui représente trois producteurs d'aluminium de classe mondiale au Canada – Alcoa, Alouette et Rio Tinto – qui exploitent dix usines au Canada, dont neuf au Québec, et emploient plus de 8 000 travailleurs.